La démocratie selon Abdelaziz Bouteflika

Par Badr'eddine Mili

« Il est tout à fait clair et universellement établi que la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme constituent un tryptique qui se construit, patiemment ; il se construit patiemment, il se construit pierre par pierre, par le peuple et par les institutions qu'il se donne à un moment donné de son existence. Dans cette œuvre qui s'inscrit dans la durée, il ne s'agit pas, de toute évidence, d'importer et de plaquer telles quelles des institutions et des concepts, produits de l'histoire politique particulière d'autres nations. Il ne s'agit pas, non plus, de reprendre tels quels les fruits des discours et des débats qui y sont développés, fussent-ils pertinents, en faisant fi de sa propre histoire et des spécificités de sa société. Car, reproduire ces schémas venus d'ailleurs qui ont, sans doute, pu générer des effets bénéfiques dans les sociétés où ils sont nés, c'est non seulement s'éloigner dangereusement de sa propre réalité nationale, mais aussi et surtout courir le risque de s'identifier à ces pays et se donner l'éphémère illusion de se hisser au rang des sociétés rompues depuis des siècles au plein exercice de la démocratie.

Les Algériens y perdent leur latin et s'interrogent, à juste raison, sur l'applicabilité d'un texte, présenté, implicitement, dès le départ, comme un texte quasiment virtuel, à la limite de l'outil pédagogique, tout juste chargé de préparer la société – pendant combien de temps ? – à s'imprégner des conditions et des moyens de l'exercice démocratique.

La démocratie, en tant que principe, en tant que valeur, en tant que culture, est en effet, au regard de sa profondeur historique et des objectifs qu'elle ambitionne de réaliser, un édifice toujours inachevé mais sans cesse rénové. Je suis de ceux qui croient que toute société humaine est capable d'inventer et de forger, souverainement, au rythme de son histoire politique, culturelle et selon les ambitions de son peuple, un système politique lui-même produit de cette même histoire et, par ailleurs, résolument inspiré des valeurs et principes universels. Telle est ma conviction, telle est l'aspiration profonde de notre peuple.» C'est la première fois depuis son avènement à la magistrature suprême que Abdelaziz Bouteflika explicite sa conception de la démocratie avec autant de concision et de clarté. Il le fait, dans ce passage de sa lettre au Parlement, lue par le président du Conseil de la nation, après l'adoption de la révision de la Constitution, le 7 février dernier, d'une façon si solennelle et si directe que l'on se prend à penser que c'est non pas dans la Loi fondamentale amendée qu'il faut chercher les lignes directrices des chantiers de reformes annoncés pour le restant de son mandat, mais bel et bien dans ce discours qui balise l'instauration de la démocratie dans notre pays aussi bien du point de vue de la doctrine que des procédures et des rythmes auxquels elle est appelée à obéir.

On savait, dès 1999, que le Président était, franchement, opposé à la démocratie dans sa version classique. Il n'en faisait pas mystère en déclarant, à maintes reprises, qu'il n'aimait pas la Constitution en vigueur, ni le Parlement devant lequel il ne s'était jamais présenté, et que ni la société ni le pays n'étaient prêts à en assimiler, en un laps de temps aussi court, la culture et l'exercice, l'expérience accumulée, dans cette direction, par le peuple algérien étant, à ses yeux, encore, bien insuffisante pour lui permettre d'y entrer de plain-pied.Il a dû, probablement, remonter très loin dans l'histoire, particulièrement dans celle des pays arabes, et de prendre, entre autres, connaissance de l'échec de la tentative effectuée par Salama Moussa, un des premiers ministres de l'ère du roi Farouk d'Egypte, visant dans les années 30-40 du siècle dernier à «plaquer» sur l'organisation sociale et politique d'une société paysanne foncièrement féodale le modèle anglais du système de gouvernance le moins mauvais, selon Winston Cherchill, à la différence près que la société algérienne de 2016 est loin de ressembler à son homologue égyptienne des années du protectorat britannique !

A bien lire le message du Président, la démocratie en Algérie n'est donc pas programmée pour tout de suite. Elle est même renvoyée à une échéance indéterminée puisqu'elle doit passer par une longue période de probation au cours de laquelle la société est appelée à «inventer» et à «forger», «souverainement», ses principes, ses valeurs et sa culture en fonction de besoins spécifiques et au «rythme» de son histoire politique particulière.

A quelle aune va, donc, être mesurée cette démocratie à l'algérienne déjà tentée en 1989 par Chadli Bendjedid et à laquelle il est interdit «de se donner l'éphémère illusion de se hisser au rang des sociétés rompues depuis des siècles» à son exercice, et à laquelle il est aussi recommandé «de ne pas reproduire les schémas venus d'ailleurs» risquant de perdre, ainsi, son âme, tel qu'il lui est, implicitement, suggéré dans une mise en garde à peine voilée ?

Pourquoi alors avoir décidé de réviser de fond en comble la Constitution en y introduisant plus de cent amendements les uns plus «révolutionnaires» que les autres, reprenant, presque mot à mot, «les principe», «les valeurs» et «les références» des Constitutions occidentales déclinées dans des dispositions portant séparation des pouvoirs, alternance, limitation des mandats, saisine du Conseil constitutionnel par les citoyens, dépénalisation de l'acte d'informer, indépendance de la justice, gouvernement choisi parmi les membres de la majorité, promotion des droits de l'homme, reconnaissance du rôle et de la place de l'opposition et contrôle des élections par une instance neutre… ? Les Algériens y perdent leur latin et s'interrogent, à juste raison, sur l'applicabilité d'un texte, présenté, implicitement, dès le départ, comme un texte quasiment virtuel, à la limite de l'outil pédagogique, tout juste chargé de préparer la société – pendant combien de temps ? – à s'imprégner des conditions et des moyens de l'exercice démocratique.

Cette interrogation s'accompagne, aussi, chez eux, d'un scepticisme né de la frustration de s'être vus délestés du droit de se prononcer sur le contenu d'une Loi qui les engage pour longtemps ; d'autant qu'en leur lieu et place, on a recouru, pour l'avaliser, à un Parlement, non seulement mal aimé, mais encore élu, de l'aveu des dirigeants, eux-mêmes, à un très faible taux de participation et sur lequel pèsent des accusations de corruption portées contre lui, à l'occasion de la tenue des dernières sénatoriales par le directeur de cabinet de la Présidence de la République en personne ; une procédure et des contradictions en porte-à-faux flagrant avec l'esprit et la lettre des amendements proposés.

A ces contradictions, irréfutables, viennent s'ajouter l'absence, dans cette lettre, de toute référence à ce fameux «Etat civil» ressassé de 2014 à 2016 par plusieurs responsables politiques de premier rang et promis comme une rupture profonde avec «l'ancien régime».

En toute bonne foi, les Algériens constatent n'avoir rien vu de tel dans la nouvelle mouture de la Constitution ni dans la lettre du Président. D'abord parce que on ne trouve de trace d'un «état civil» que dans les registres des communes du pays se rapportant au statut personnel des citoyens, les typologies connues, à ce jour, qui définissent les régimes en place dans le monde ne comportant aucune dénomination de ce genre ; ensuite parce que le passage à un «Etat civil» — à supposer que celui-ci existe dans une typologie qui aurait échappé à notre modeste connaissance du droit constitutionnel – laisse entendre qu'il doit prendre – progressivement ? Brutalement ? – le pas sur un «Etat militaire» qui aurait gouverné l'Algérie de 1962 à nos jours, ce qui représenterait un aveu suicidaire dans la mesure où ceux qui le proclament aujourd'hui se trouvent avoir assumé d'importantes responsabilités dans les errements autoritaristes, passés et présents, de cet Etat-là.

Aussi, en vertu des conséquences qu'impliquerait pareille logique —imparable —, il est attendu par les Algériens des signaux très forts démontrant la volonté du pouvoir d'Etat d'ouvrir, effectivement, une nouvelle ère, autrement que par des incantations se nourrissant du virtuel.

Les signaux espérés pourraient revêtir la forme de quatre décisions essentielles :

1- la nomination d'un gouvernement composé d'un Premier ministre et de ministres, tout à fait nouveaux, appartenant à la majorité et choisis parmi les profils les plus représentatifs et les plus qualifiés politiquement et techniquement… quoique la denrée pèche par sa rareté dans le vivier pollué de l'actuelle scène politique nationale ;

2 - la mise en phase de l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire de l'Etat avec le contenu de la nouvelle loi suprême de la nation ;

3 - la clarification des intentions du Président en exercice par rapport à l'après-2019 ; la Constitution, n'étant pas rétroactive, l'autoriserait, en effet, à briguer, après cette date, deux autres mandats ;

4 - la définition précise des prérogatives de la cellule chargée de suivre l'application de la nouvelle Constitution, une structure qui pourrait chevaucher les missions du Conseil constitutionnel, ce qui porterait un préjudice flagrant au principe de la séparation des pouvoirs.

Si toutes ces réserves sont levées par des décisions claires et courageuses, les Algériens pourraient, alors, croire que quelque chose est en train de bouger à l'horizon.

Dans le cas contraire, le maintien du statu quo lèverait le voile sur les dessous véritables d'une telle opération. Celle-ci, conduite, très habilement, par le Président, aurait servi à ce dernier à s'approprier, sans bruit ni fracas, les prérogatives de l'ex-DRS et à mettre au pas une armée confiée à des sous-traitants appartenant au premier carré des fidèles ; un coup politique aux dividendes très rémunérateurs qui rappelle celui effectué par le général de Gaulle se taillant, en 1958, une Constitution présidentialiste lui permettant de mettre fin au statut de belligérant de la France dans la guerre d'Algérie.

Le Président Abdelaziz Bouteflika vient, donc, sur un registre qui s'y apparente, au moins sur le plan formel, de régler son conflit avec l'institution militaire au moyen d'une Constitution virtuelle dont il est convaincu, lui-même, qu'elle restera lettre morte, aussi bien rédigée et équilibrée qu'elle puisse paraître. N'est-ce pas Abdelhamid Brahimi, récemment réinjecté dans l'actualité par une baguette «philosophale» qui avait déclaré sur un plateau de l'ENTV, alors qu'il n'était que le ministre du Plan de Chadli Bendjedid : «L'Algérie est le premier producteur de textes législatifs et réglementaires les plus parfaits au monde qui, sitôt adoptés, finissent dans les archives» ? L'épisode auquel les Algériens assistent, aujourd'hui, dans une position de spectateurs qui jure avec celle, active et engagée, par laquelle ils se distinguèrent lorsque Houari Boumediene, pourtant au sommet de son magistère justicialo-césariste, soumit, en 1976, à un large débat public le projet de Charte nationale, n'a rien d'inédit. Bien d'autres l'avaient précédé jalonnant une histoire effectivement «particulière» qui nous a administrés cette leçon érigée en loi politique : les présidents algériens ont, tous, été malades de leur armée.

• Rappelons les démêlés tragiques du Président Ahmed Ben Bella avec les colonels Chaâbani et Houari Boumediene avant d'être arrêté par Tahar Z'biri, le chef d'état-major qu'il avait joué contre le ministre de la Défense.

• Rappelons la tentative du coup d'Etat perpétrée par ce dernier contre le président du Conseil de la Révolution et l'attentat exécuté par le commandant Mellah, tous deux accusant l'ancien chef de l'EMG de s'être entouré, au niveau des postes sensibles de la chaîne de commandement de l'ANP, par les figures de proue des DAF et, au niveau politique, par les membres du groupe d'Oujda.

• A-t-on oublié que le Président Chadli Bendjedid adoubé par Kasdi Merbah se débarrassa, progressivement, de l'ancienne garde militaire, Zeroual, Betchine, Lakhal Ayat et le chef de la sécurité compris, les remplaçant par les colonels Belloucif, Chelloufi, Belkheir, Belhouchet et ses compagnons du groupe du «Bec de canard» avant d'être «remercié» lui-même, en 1991, par les officiers décideurs réunis à l'Enita et passés à l'action à la suite de la victoire du FIS au premier tour des élections législatives pluralistes de l'Algérie post-1988 ?

• Et vint, ensuite, Mohamed Boudiaf, assassiné par un officier de l'ANP, membre de sa garde rapprochée, puis Liamine Zeroual, le seul chef d'Etat à avoir été élu, correctement, éconduit par ses pairs en 1998 pour avoir refusé d'avaliser l'accord conclu avec l'AIS.

• Enfin, Abdelaziz Bouteflika investi par ces mêmes officiers, à leur tête Larbi Belkheir, comme le «candidat du consensus», a, dès les premières semaines suivant son élection mitigée, abattu ses cartes : il ne sera pas un Président inaugurant les chrysanthèmes ; il ne se laissera pas faire par des sponsors qui entendaient l'utiliser comme un faire-valoir et une couverture sécurisante sur la scène internationale ; il fera savoir qu'il ne reconnaissait ni le Parlement ni la Constitution et qu'il avait son mot à dire sur le fonctionnement du «système» et sur la démocratie à l'algérienne initiée par Chadli Bendjedid. Seize années de luttes laborieuses et souterraines l'ont, finalement, élevé au faîte de tous les pouvoirs. Que va-t-il faire de cette victoire obtenue au forceps ? Se contentera-t-il de la savourer tranquillement, de s'assurer une succession réglée au quart de tour et de laisser dire qu'il a mis un terme à une longue guerre de leadership entre des chefs et leurs appareils respectifs, entre l'EMG et le MALG, entre les DAF et les moudjahidine novembristes qui étalent, sur la place publique, depuis quelques semaines, leurs haines réciproques face à une opinion écœurée ? On nous assure que cette Constitution va nous immuniser contre les extrémismes et les conflits de pouvoir incontrôlés et qu'elle mettra le cap sur une modernité qu'on nous invite à apprendre auprès du Conseil constitutionnel français qui s'engage à enseigner aux fonctionnaires algériens les rudiments de la démocratie occidentale ; celle-là même que le Président qualifie de schéma importé nocif à la bonne santé idéologique, culturelle et politique de l'Algérie.

Dommage que la montagne n'ait accouché que d'une souris et que ce qui aurait constitué un tournant salutaire pour l'Etat national se soit fourvoyé dans une opération liée à des enjeux de pouvoir dont le simple citoyen n'arrivera, jamais, avec les maigres moyens d'analyse dont il dispose, à décrypter les véritables tenants et aboutissants. Initiée dans un autre contexte, crédibilisée par des intentions sincères, un débat et une adoption populaires, elle aurait pu déboucher sur un autre gain : offrir aux Constitutions de 1989 et de 1996 un prolongement qualitatif historique de nature à propulser, effectivement, la nation vers une nouvelle ère. Tel n'est pas le cas pour le moment. Attendons les prochaines décisions annoncées comme «déterminantes» pour juger objectivement.

Dommage que la montagne n'ait accouché que d'une souris et que ce qui aurait constitué un tournant salutaire pour l'Etat national se soit fourvoyé dans une opération liée à des enjeux de pouvoir dont le simple citoyen n'arrivera, jamais, avec les maigres moyens d'analyse dont il dispose, à décrypter les véritables tenants et aboutissants.

PS : Qu'est-ce qu'on attend pour faire disparaître ces trônes pharaoniques sur lesquels on voit, chaque soir, au JT de 20h de l'ENTV, se vautrer ces «personnalités», au cours de toutes sortes de réunions, traçant une frontière insultante entre elles et «la piétaille» invitée à faire litière derrière elles ?

B. M.